



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES
☎ 03.26.41.25.72
✉ contact@4cvs.fr
www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019

Sont présents : Jacky BERTON, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Thierry DAUSSEUR, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Pierre-Marie DELABORDE, Joël DELISSE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Jean-Jacques GARCIA, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Maxime GIRONDE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, André HALIPRÉ, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Jean-François LAKOMY, Michel MORCEL, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Laurence LE GUINIO SQUELART, Michel LECOCCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Ghislaine MAIRESSE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Michel NICOMETTE, Gisèle PEGURRI, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI

Représentés : Georges GERARD, Gérard MUNIER

Excusés : Marie-Anne BREMONT, Christian BURGAIN, Claude DOYEN, Joël CHANTEREAUX, Carole GANSTER, Laurence LEBLANC,

Absents : Olivier BUISSON, Marzéna FONTANIVE, Kévin LARCHER

I. BUDGET

a. DM Amortissement budget général et OPAH

Budget général

L'amortissement d'une subvention du budget général en 2018 a été prévu à tort par la trésorerie puisqu'elle avait été totalement amortie en 2017. Il convient donc de prévoir en 2019 l'annulation partielle du titre et du mandat correspondant donc de prendre la DM suivante :

En dépenses au compte 673 : + 10 944 €

En recettes au compte 13938 : + 10 944 €

Cette décision modificative est **validée à l'unanimité.**

OPAH

Afin de faire face aux amortissements sur le budget OPAH, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

En dépenses, au compte 6811 : + 20 086 €

En recettes, au compte 2802 : + 20 086 €

Cette décision modificative est **validée à l'unanimité.**

b. DM taxes foncières Cristal Union

Les taxes foncières 2019 du site de Cristal Union s'élèvent à 18 595 €. Une partie de ce montant sera refacturée à Silitec au prorata temporis soit 10 953 € pour Silitec et 7 642 € à la charge de la 4CVS.

Cette opération n'a pas été prévue lors de la création du budget, il est donc nécessaire de prendre la DM suivante :

Soit au budget Général : - 7 642 € au compte 60633 (fournitures de voirie)
+ 7 642 € au compte 67441 (Versement aux budgets annexes)
Au budget ZAE : + 18 595 € au 63512 (taxes foncières)
+ 7 642 € au compte 774 (reversement du Budget Général)
+ 10 953 € au compte 7788 (recette exceptionnelle)

Cette décision modificative est **validée à l'unanimité**.

II. GESTION DU PERSONNEL

a. Suppression de postes

Les suppressions de postes n'ayant pas encore été étudiées en comité technique (suite au report du dernier CT), cette question sera traitée lors du prochain conseil communautaire de décembre.

b. Ouverture du poste du secrétariat en catégorie A

Au vu du manque de candidatures en lien avec les missions confiées, le bureau propose d'étendre le poste aux agents de catégorie A. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

c. Création d'un demi-poste d'ATSEM à l'école de Saint Amand sur Fion

Aujourd'hui, l'école de SASF est pourvue de 2,5 Atsem pour 68 enfants. L'après-midi, seulement 2 ATSEM sont présentes dont une qui surveille la sieste. Il ne reste donc plus qu'une ATSEM avec les tous les élèves de moyenne et grande section soit respectivement 25 et 23 enfants. Au vu des effectifs dans les autres écoles, il paraît judicieux de créer un demi-poste d'Atsem supplémentaire. Cette proposition est **adoptée à l'unanimité**.

III. AFFAIRES SCOLAIRES

Quatre conseils d'école sont déjà passés, l'ambiance est bonne, le mode de fonctionnement est en place avec un suivi de travaux... Ce qui permet de maîtriser autant que possible les dépenses.

Un problème de surveillance persiste dans certains bus, notamment le soir sur le circuit de Pargny sur Saulx où les primaires sont dans le même bus que les collégiens. M. Tramontana souhaite recruter un surveillant mais il y a peu de candidat, il fait appel aux maires afin que chacun se fasse écho de cette offre d'emploi.

a. Subvention restauration scolaire hors 4CVS (classe Ulis)

Lors de précédents conseils communautaires, il avait été acté que la 4CVS prenait en charge le surcoût des repas facturés aux familles résidant dans la comcom mais dont l'enfant était inscrit dans une école hors comcom en classe ULIS.

A ce jour, deux familles sont concernées, la famille Deu de Reims la Brûlée et la famille Nicaise de Saint Amand sur Fion. Afin de pouvoir rembourser les familles au fur et à mesure des factures, le bureau propose d'allouer un montant de 500 € à chacune des familles, un montant global de 1 200 € avait été prévu au budget au compte 6748.

Ces subventions sont donc **validées à l'unanimité**.

b. Tarif restauration scolaire sans repas

Pour des raisons médicales, un élève ne peut prendre le repas fourni par les petits gastronomes mais les parents, travaillant à l'extérieur, ne peuvent le récupérer le temps de midi. Ils demandent donc la possibilité que l'enfant déjeune à la restauration scolaire et mange un repas fourni par leur soin. Ils interrogent la 4CVS sur le tarif demandé pour le temps de surveillance.

Le bureau propose de déduire 2.50 € du tarif global si le repas fourni par la famille mais uniquement dans le cadre d'un PAI. Certains élus proposent de maintenir la gratuité.

Les tarifs, **adoptés avec 28 voix pour, 19 contre et 1 abstention** sont donc les suivants :

Ecole	Tarif pause méridienne avec repas fourni par la 4CVS	Tarif pause méridienne avec repas fourni par la famille
Heiltz le Maurupt	4.50 €	2 €
Vanault les Dames	3.50 € (1 seule heure de pause)	1 € (1 seule heure de pause)
Vauclerc	4.50 €	2 €
Pargny sur Saulx	4.50 €	2 €
Saint Amand sur Fion	4.50 €	2 €
Sermaize les Bains	4.50 €	2 €
Vitry en Perthois	4.50 €	2 €

c. Projet de cuisine centrale

Afin d'étudier les différents scénarios possibles quant à la création d'une cuisine centrale pour la 4CVS et la CC Perthois, Bocage et Der (CCPBD), nous avons pris contact avec la banque des territoires qui finance les études dans ce domaine. Ces derniers nous ont indiqué que l'étude pourrait coûter entre 20 à 40 000 € et qu'il finançait 50% du reste à charge. On peut espérer une DETR à hauteur de 40% sur ce dossier, ce qui laisserait un reliquat de 6 à 12 000 € à partager pour moitié avec la CCPBD.

La banque des Territoires nous indique également 3 bureaux d'études qui pourraient répondre à cette problématique et est prête à mobiliser un prestataire qui pourrait nous aider dans la rédaction du cahier des charges.

Une visite de la cuisine centrale de Vaubécourt a eu lieu avec PBD afin de voir leur fonctionnement puisque la CC de l'Aire à l'Argonne possède déjà une expérience de plusieurs années en ce sens.

Le projet est certes un projet de restauration scolaire mais également un projet de développement économique notamment tourné vers l'agriculture locale.

Le Président demande l'avis du conseil communautaire qui **approuve le projet à l'unanimité** et donne mandat au Président pour établir les demandes de subvention et lancer l'étude de ce projet.

d. Travaux d'agrandissement restauration scolaire

La 4CVS avait prévu des travaux dans trois restaurants scolaires :

- Un agrandissement de la salle de Vitry en Perthois
- Une rénovation du service plonge à Vanault les Dames
- Une création à l'école de vauclerc

La Préfecture a accordé 40 % de subvention sur Vitry en Perthois et Vauclerc mais ne finance pas Vanault les Dames, s'agissant de rénovation soit 27 637 € sur une dépense subventionnable de 69 092 € (en fonction des devis, le maximum attendu s'élève à 24 906 €).

La Région ne finance pas Vanault les Dames pour les mêmes raisons, ne finance pas Vauclerc car ce n'est que de l'achat de matériel et pas de construction en dur et ne finance Vitry en Perthois que si la commune accepte d'utiliser un de ces 2 dossiers de subvention. Or, la commune ayant d'autres projets, elle ne peut mobiliser un dossier pour la 4CVS.

Le Département pourrait financer 20% du montant global des 3 projets soit une recette attendue de 15 155 €. Ce qui laissera un reste à charge à la 4CVS de 22 205 €.

Les devis pour ces travaux s'élèvent à :

Vitry en Perthois, 33 453 € répartis ainsi :

- Cotelec pour 1679 € €
- Froid services Pavois pour 9 433 €
- Beudet terrassement pour 7 230 €

Vauclerc, 22 129 € répartis ainsi :

- Cotelec pour 6 121 €
- FM2C de Cousances les Forges pour 16 008 €

Vanault les Dames

- FM2C pour 6 685 €

Le conseil communautaire décide de retenir les entreprises citées ci-dessus **à l'unanimité**.

e. Petits-Déjeuners à l'école

Le Vice-Président en charge des affaires scolaires fait le compte rendu de la réunion avec les services académiques concernant la mise en place des petits déjeuners :

Mme l'inspectrice académique est venue présenter l'opération petit déjeuner à l'école pour les écoles placées en réseau d'éducation prioritaire (REP). Elle propose de les mettre en place, dans un premier temps une fois par semaine, aux écoles maternelles de Pargny et Sermaize qui ont un volet alimentation dans leur projet d'école. L'Etat prend en charge 1 € par petit-déjeuner, payable d'avance. Les membres du bureau se sont interrogés sur le traitement différent des écoles du territoire, ce dispositif étant réservé aux REP. De plus, nous n'avons pas d'idées quant au nombre d'enfants concernés, la logistique paraît compliquée (commande, préparation, rangement...). Par contre, le bureau propose de distribuer un flyer sur la bonne pratique des petits déjeuners à la maison ou de faire un sondage pour connaître le nombre d'enfants potentiellement concernés. Le Vice-Président demande l'avis du conseil communautaire qui au vu des contraintes exposées, partagent l'avis du bureau et préfère ne pas mettre en place ces petits déjeuners, ne souhaitant pas que la 4CVS se substitue aux parents.

f. Accessibilité

La première tranche de mise en accessibilité prévoit des travaux à hauteur de 105 000 €, frais de maîtrise d'œuvre compris.

Nous avons obtenu 40% de subvention au titre de la DETR et autant au titre de la DSIL. La consultation de maîtrise d'œuvre a été déclarée infructueuse puisqu'un seul cabinet a répondu avec une offre à 30%. Une deuxième consultation est donc en cours avec une échéance au 15 novembre.

IV. ORDURES MENAGERES

Lors du dernier bureau du SYMSEM, les élus ont montré leur désaccord quant au prix facturé pour les foyers d'une personne et ont demandé que ce prix de 110 € soit revu à la baisse. Le bureau s'y est montré favorable et fera une proposition dans ce sens lors du prochain comité syndical. La 4CVS délibérera donc en décembre pour valider les propositions du SYMSEM.

V. ASSAINISSEMENT

a. Achat du terrain pour la construction de la STEP d'Heiltz le Maurupt

Afin de pouvoir construire la station d'épuration d'Heiltz le Maurupt, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle ZL 18 d'1 ha 60 à la commune d'Heiltz le Maurupt pour un montant de 6 000 € l'hectare. La réunion de lancement des travaux est prévue mardi prochain à 14h.

Le conseil valide l'achat **à l'unanimité**.

Achat d'un mobilhome pour le service assainissement afin d'aménager le local de Sermaize.

VI. VOIRIE

a. Point sur les travaux en cours

❖ 2018

- Changy : les travaux devraient démarrer dès la fin de ceux de Vanault les Dames, s'agissant de la même équipe.

❖ 2019

• Lot 1 : La Marnaise

- Bassu : Les travaux devraient être terminés le 26 novembre, la Marnaise s'étant coordonnée avec le Département.
- Vanault les Dames : Les travaux de réfection de la couche de roulement devraient être réalisés par le Département le 13 novembre.

• Lot 2 : Eurovia

- Parking Pargny sur Saulx : Les travaux sont terminés
- Rue Léon Leroy Pargny sur Saulx : les travaux devraient démarrer dès la semaine prochaine
- Reims la Brûlée : Les travaux sont terminés, l'inauguration est prévue le 11 novembre à 15h.
- Saint Jean devant Possesse : Les travaux sont terminés, il reste à faire les enrobés
- Rue des Tuileries à Sermaize les bains : Les travaux devraient se terminer le 29 novembre.
- Chemin des Henault à Saint Amand sur Fion : Les travaux devraient se terminer la semaine prochaine par une bordure coulée.
- Chemin des Huguenots à Saint Amand sur Fion : Les travaux sont terminés.

b. **Marché Bassuet/St Lumier**

Afin de réaliser les travaux sur la route de Bassuet à St Lumier, il est nécessaire de se positionner sur une technique de réalisation. Les membres de la commission voirie propose de retenir la solution 6 qui consiste à refaire le fond afin d'avoir une meilleure solidité pour un montant de 135 024 € HT. Sur le dossier, la Préfecture a accordé à la 4CVS un reliquat de DETR 2019 de 20% soit 23 345 € sur une dépense subventionnable de 116 723 €.

Le conseil retient donc, **à l'unanimité**, la solution précitée.

c. **Travaux 2020**

La commission voirie a travaillé sur les dossiers de demandes de travaux 2020 et a retenu les communes suivantes :

Communes	Nom de la rue	Montant total HT	Part comcom HT	Part commune HT
Brusson	Rue du moulin	80 965,00 €	79 725,00 €	1 240,00 €
Vavray le Grand	Rue haute, rue de la fontaine	149 529,77 €	134 509,27 €	15 020,50 €
Vauclerc	Traverse et place de la salle des fêtes	439 603,00 €	251 766,51 €	87 871,49 €
		- 99 965€ (département)		
		339 638,00 €		
Jussecourt Minecourt	Ruelle brûlée, ruelle godin, rue de sogny	234 343,15 €	205 322,68 €	29 020,46 €
Charmont	Rue nicolas	124 155,00 €	98 265,00 €	25 890,00 €
Sogny en l'angle	Rue principale	84 789,00 €	73 007,68 €	11 781,32 €
Total		1 013 420 €	842 596 €	170 824 €

Marché cadre : le montant total des travaux prévu dans le marché-cadre s'élève à 111 253 €, une demande de DETR est en cours au titre de l'année 2020 ainsi qu'une demande au niveau du Département. Une consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours.

Le conseil **valide à l'unanimité** le programme de travaux 2020 proposé par la commission et donne pouvoir au Président et Vice-Président pour revoir les projets au plus juste, demander les subventions et procéder à l'appel d'offres de maîtrise d'oeuvre.

d. Intégration de la voirie du lotissement de Saint Amand

Lors de la construction d'un lotissement par un particulier à Saint Amand sur Fion, une voirie a été créée. Depuis l'ensemble des parcelles a été vendu à des particuliers, le lotisseur n'ayant plus que la voirie en propriété. Ce dernier propose de transférer la voirie à la 4CVS. L'ensemble des réseaux secs et humides ayant été réalisé dans les règles, le conseil décide de reprendre cette voirie et ainsi de modifier le tableau de voirie en annexe de la délibération d'intérêt communautaire en conséquence. Cette modification du tableau de voirie **est acceptée à l'unanimité**.

VII. URBANISME

a. Délibération sur les cartes communales

Afin de satisfaire les demandes du commissaire enquêteur concernant les cartes communales de Ponthion, Heiltz L'Evêque, Bignicourt Sur Saulx, St Jean Devant Possesse, Sogny en l'Angle, Villers Le Sec et Le Buisson, il est nécessaire de délibérer afin d'indiquer que la 4CVS, compte-tenu de ses compétences, reprend l'élaboration des cartes communales précitées. Cette délibération est **acceptée à l'unanimité**.

L'enquête publique se déroulera dans les communes et au siège de la 4CVS du 18 novembre au 21 décembre inclus. Le commissaire enquêteur, M. Couvin, tiendra les permanences suivantes :

- Au siège de la 4CVS : le 18/11 de 9h à 12h, le 5/12 de 14h à 17h et le 21 décembre de 9h à 12h
- A Le Buisson l 20/11 de 15h à 17h
- A St Jean devant Possesse, le 22/11 de 15h à 17h
- A Vanault les Dames, le 26 novembre de 16h à 18h
- A Ponthion, le 28/11 de 16h à 18h
- A Sogny en l'Angle, le 3/12 de 14h à 16h
- A Heiltz l'Evêque, le 6/12 de 14h à 16h
- A Villers le Sec, le 10/12 de 14h30 à 16h30
- A Bignicourt sur Saulx, le 12/12 de 14h30 à 16h30

b. Standardisation au format CNIG des documents d'urbanisme

Afin de répondre aux obligations réglementaires, il est nécessaire de mettre en ligne les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) au format standardisé CNIG.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prestataire capable de retravailler les documents, le devis le plus intéressant est réalisé par la société Holea (anciennement Topos) qui propose une prestation pour 6 620 € HT afin de mettre en ligne les PLU de Sermaize et Vitry en Perthois ainsi que les cartes communales de Bassuet, Bignicourt, Heiltz l'Evêque, Le Buisson, Ponthion, Saint Jean devant Possesse, Sogny en l'Angle, Vanault les Dames et Villers le Sec.

Les autres cartes communales ou PLU ont déjà été « cnigé » par la DDT en son temps mais aujourd'hui, cette charge incombe aux collectivités, la DDT n'ayant plus de crédit pour cette prestation.

Cette standardisation permettra aux administrés de voir directement en ligne les documents d'urbanisme au niveau national sur le **géoportail de l'urbanisme**. Il conviendra d'inscrire au budget 2020 cette dépense, soit en commune, soit en communauté de communes (le coût négocié est de 380 € pour les cartes communales et 1 600 € par PLU).

VIII. FONCTIONNEMENT DES MAISONS DE SANTE

a- Sermaize les Bains

Le marché pour choisir un maître d'œuvre dans le cadre de l'agrandissement est en ligne depuis ce matin. Les subventions accordées sont les suivantes :

DETR : 35 %

DSIL : 40 %

Région : le dossier est à l'étude, une mise à jour du plan de financement et de l'échéancier des travaux a été envoyée cette semaine.

b- Vanault les Dames

Des problèmes persistent dans la partie des kinés concernant la balnéo (souci de déshumidification) et un problème de mauvaises odeurs. Des entreprises ont été contactées et doivent établir des devis afin de solutionner les problèmes rencontrés. Un dossier de sinistre a été ouvert auprès de l'assurance.

La question de la climatisation de la Maison de santé est également à l'étude, des devis seront fait en ce sens afin d'avoir une idée des investissements à prévoir.

Une psychologue clinicienne demande à intégrer la MSP, la question des loyers se pose donc. Toutefois, avant de délibérer en conseil communautaire, il est nécessaire de faire le point avec l'équipe en place afin de redéfinir les zones louées... L'idée du bureau est d'appliquer le tarif des médecins au prorata du temps d'utilisation. Un rendez-vous avec les médecins est programmé la semaine prochaine.

IX. PYLÔNES DE TELEPHONIE MOBILE

La mise en service des pylônes doit intervenir au plus tard 2 ans après la signature de l'arrêté, Les implantations de pylône prévues sur notre territoire sont les suivantes :

Arrêté de juillet 2018 avec une mise en service prévisionnelle au plus tard en juillet 2020 :

Bassu : Il s'agit d'un pylône de 40m avec SFR en opérateur leader et les 4 opérateurs présents sur le site de Morval. Ce pylône devrait avoir un effet bénéfique sur Bassuet et éventuellement sur Val de Vière et Vavray

Arrêté de juillet 2019 pour mise en service en juillet 2021 :

Saint Amand sur Fion : 2 opérateurs (free et Orange) avec Orange en opérateur leader. Le site d'implantation a été trouvé.

La Cense des Prés : 4 opérateurs avec SFR en opérateur Leader, en recherche d'un site pour capter le signal extérieur

Merlaut - Changy - Outrepoint : 4 opérateurs avec Orange en opérateur Leader, le site est trouvé à Merlaut

Heiltz le Maurupt- Sogny – Jussecourt : 4 opérateurs avec Orange en opérateur Leader, en recherche d'un site.

X. AGENCES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Comme cela avait été évoqué lors du vote du budget, la Région Grand Est avait pour projet de créer une agence de développement économique marnaise. La 4CVS décide donc **d'approuver à l'unanimité** le principe de création de cette agence et désigne M. Guichon comme représentant. Cette adhésion aura un coût de 7 465 € pour la 4CVS.

XI. FISCALITE

a. Convention de la DGFIP

Le Directeur de la DGFIP a proposé un projet de convention concernant la réforme de la DGFIP qui prévoit de séparer ses services en trois domaines, à savoir la gestion qui sera réalisée à Vitry le François, le conseil aux collectivités délivré par un agent de la DGFIP sur l'ensemble des 3 interco du pays vitryat et l'accueil aux usagers avec notamment des conseils en termes de fiscalité, d'impôt par exemple.

Cette convention doit être étudiée par la commune de Sermaize les Bains où est jusqu'alors implantée la trésorerie et ensuite le conseil communautaire pourra émettre son avis, vraisemblablement lors du conseil de décembre.

b. Evolution de la fiscalité

M. de Courson a expliqué l'évolution de la taxe foncière suite à la récente réforme.

XII. VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

La date de la visite retenue est le 14 janvier à 10h20. Nous sommes donc en recherche d'une activité ou visite pour l'après-midi.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AURA LIEU LE JEUDI 5 DECEMBRE 2019 A 20H30